Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Rép. TCHEQUE – application de la loi sur l’étiquetage

Par

Publié le 01/12/2001

Depuis le 1er janvier 2002, date d’application du décret 24/2001, l’étiquetage des produits manufacturés sur place ou importés contenant plus de 1% d’OGM est obligatoire. En parallèle, un soja RoundUp Ready a été autorisé par le ministère de la santé (conformément à la loi 153/2000 - cf. Inf’OGM 24). Les OGM autorisés dans l’UE ne le sont pas systématiquement en République tchèque.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/rep-tcheque-application-de-la-loi-sur-letiquetage/